

LE COMMERCE DE LA BANANE EN COTE D'IVOIRE

par **M. EHOUMAN KADIO**

LE COMMERCE DE LA BANANE EN COTE D'IVOIRE

par M. EHOUMAN KADIO.

Fruits, vol. 21, n° 11, décembre 1966, p. 607 à 612.

RÉSUMÉ. — Résumé d'une thèse de fin d'études concernant le commerce bananier en Côte d'Ivoire dans l'économie nationale du pays. Organisation de la profession avec création de la COBAFRUIT : rôle de ses différents services. Bilan de la production bananière. Débouchés actuels. Commercialisation avec la création de l'O. C. P.

Il nous a paru très intéressant de présenter le résumé de la thèse de fin d'études de M. Kadio Ehouman, étudiant ivoirien.

Cette thèse est la synthèse de l'évolution et de l'organisation du Commerce bananier de la Côte d'Ivoire.

Cet étudiant qui vient d'être diplômé de l'École Pratique des Hautes Études de la Sorbonne, section « Sciences Économiques et Sociales », a fait d'abord un stage pratique à la Cobafruit à Abidjan, puis au Centre Économique de l'I. F. A. C.

La Côte d'Ivoire comme beaucoup d'États africains est à vocation agricole : 90 p. cent de sa population globale sont des ruraux ; 90 p. cent de ses ressources nationales proviennent du milieu rural. Aussi les recherches portent-elles maintenant vers une diversification des cultures en particulier la banane qui fournit à la population rurale une ressource financière à longueur d'année.

Pour mieux voir l'importance de cette culture, plaçons-la dans le contexte de l'économie nationale, ou plus exactement dans les principales exportations du pays.

Année 1964. — Principales exportations de la Côte d'Ivoire :

	Valeur (en C. F. A.)	p. cent
Café.....	21 176 765 000	37,30
Cacao	14 590 194 000	25,70
Bois en grumes.....	15 968 613 000	28,12
Bois sciés.....	1 844 920 000	3,25
Bananes.....	3 201 730 000	5,63
	<u>56 782 222 000</u>	<u>100,00</u>

Chiffres extraits des « Statistiques des Douanes ».

La part majoritaire du café et du cacao dans la balance commerciale de la Côte d'Ivoire souligne le caractère de vulnérabilité que présente l'économie ivoirienne encore trop étroitement tributaire de ces deux produits.

Porter ses seules chances comme par le passé sur la culture du café et du cacao serait se vouer aux vicissitudes du moment ; déjà la suppression des prix préférentiels que la France accordait à ces deux produits crée une situation alarmante chez nos paysans.

C'est pourquoi le gouvernement, soucieux de mettre l'économie de cette jeune nation à l'abri des aléas de la nature et des variations des prix sur le marché international a encouragé la production bananière qui, échelonnée sur toute l'année, assurerait une certaine stabilité à la balance commerciale.

Les premières exportations de bananes de Côte d'Ivoire vers l'Europe débutèrent en 1930 ; elles atteignirent un peu moins de 15 000 t à la veille de la Seconde Guerre mondiale puis prirent un développement rapide à partir de 1953. Cette évolution

poursuivie à cadence régulière a placé la Côte d'Ivoire au premier rang des producteurs de bananes de l'Afrique portant en 1965 sa production à 145 000 t.

A l'heure actuelle la limitation du marché des pays consommateurs semble stopper cette progression au niveau des possibilités réelles d'écoulement en posant déjà à la Côte d'Ivoire des problèmes très accrus de débouchés. A cela il faut ajouter la concurrence des autres pays producteurs de bananes.

Tous ces facteurs ont amené les planteurs ivoiriens groupés en coopératives à travailler en étroite collaboration en une Union qu'ils ont formé pour écouler plus rationnellement leurs produits.

C'est à travers cette organisation qui produit et écoule la banane de Côte d'Ivoire qu'a été étudié le commerce de la banane.

Dans la première partie l'organisation de la profession bananière ivoirienne a été traitée. La seconde partie a pour objet l'analyse de l'organisation commerciale de cette production dans le cadre du commerce mondial et des obstacles que les fruits de la Côte d'Ivoire rencontrent sur les marchés de consommation. Il convient alors de rechercher l'avenir de la production ivoirienne compte tenu de ces facteurs et de la concurrence des autres pays producteurs.

ORGANISATION DE LA PROFESSION BANANIÈRE IVOIRIENNE

1. Implantation.

Si les premières exportations de bananes de Côte d'Ivoire vers l'Europe ne débutèrent qu'en 1930, l'implantation elle, eut lieu dès les années 1902. Les tentatives furent lentes et ce ne fut qu'après l'introduction de la variété *Musa sinensis* que l'on constata une réelle évolution. Cette évolution sera freinée par la première Guerre mondiale puis redémarrera après la seconde, en progressant fortement à partir de 1946.

Mais la progression dans l'anarchie au stade plantation ne bénéficiait qu'aux commerçants qui, organisés sur le marché consommateur, retiraient la plus grande partie des avantages que procurait ce fruit exotique.

Les planteurs très tôt comprirent l'intérêt d'une organisation : c'est ce qui explique la création du Syndicat des planteurs de bananes : la « Bananière » puis la COBAFRUIT en 1953, Coopérative bananière et fruitière de Côte d'Ivoire, évoluée en Union. Cette organisation se donne pour but d'effectuer toutes les opérations concernant l'emballage, le transport, la manutention, le transit, la production et la vente de la banane provenant de ses membres qui représentaient 90 p. cent des planteurs. Pour ce faire elle utilise les services suivants :

2. Rôle des différents services de l'Union Cobafruit.

Les opérations sus-mentionnées se divisent en deux grands départements : le premier représente les services horizontaux ; il intéresse le cadre de l'exploitation, de la plantation au stade FOB et répond à l'ensemble des besoins du producteur jusqu'à l'embarquement. Le second concerne les services verticaux et intervient dans l'exploitation de la plantation du stade FOB à la vente, traitée par l'O. C. P. (*) de Paris.

Les différents services de l'Union ont permis à l'économie bananière ivoirienne de se structurer au stade plantation. Ainsi tous les planteurs de bananes faisant partie de la Cobafruit utilisent pleinement les services précités ; cet effort d'organisation et de concentration de services ajouté à l'action efficace de l'Institut français de Recherches fruitières Outre-Mer (I. F. A. C.) a provoqué une véritable révolution dans la culture bananière ; on est maintenant capable de dire d'avance quelle sera la qualité et le rendement dans un hectare de culture de banane en Côte d'Ivoire. Le chiffre 30 t/ha réalisé dans les plantations expérimentales et presque généralisé se rapproche des résultats des grandes plantations modernes américaines. Dans la ligne de l'innovation il faut aussi signaler la lutte phytosanitaire qui connaît de beaux résultats.

Mais ces progrès certains doivent-ils amener les planteurs ivoiriens à dormir sur leurs lauriers ? Il semble que non ! En effet, comme nous le savons tous, ce fruit est très souvent sujet à fluctuation et de plus en plus la concurrence entre pays producteurs devient vive ; il faut donc toujours tendre vers la qualité maxima, facteur de succès et d'économie dans le commerce de la banane, sans oublier le prix de revient. Cet état de chose a d'ailleurs conduit les planteurs de la Côte d'Ivoire à prendre des mesures économiques qui ont influé sur la production exportable après la seconde Guerre mondiale.

3. Bilan de la production bananière ivoirienne.

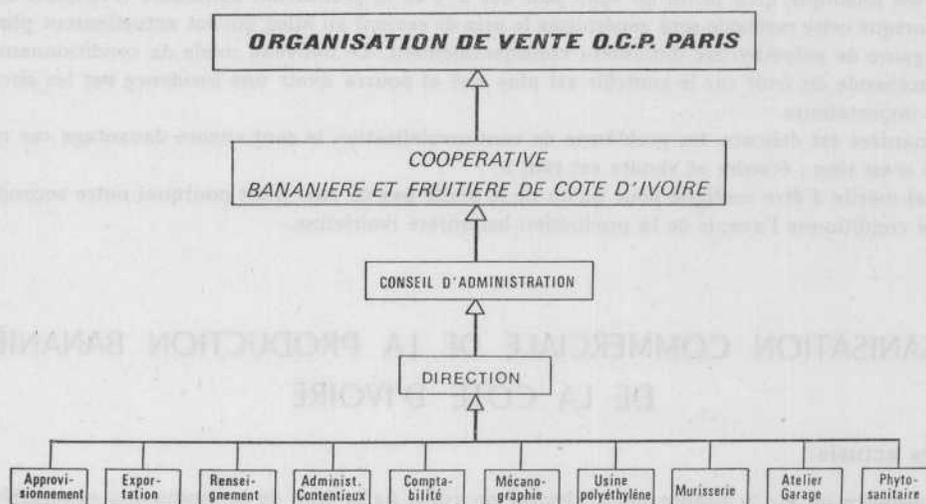
Lors de notre voyage d'études en Côte d'Ivoire, il ne nous a pas été possible d'avoir le recensement des tonnages réellement produits. Nous nous sommes donc basés sur les chiffres des exportations.

a) Évolution.

En concentrant nos observations sur des périodes de cinq ans, nous voyons mieux la progression de cette exportation.

(*) O. C. P. (Organisation Commerciale de la Production bananière de Côte d'Ivoire).

ORGANIGRAMME DE L'UNION COBAFRUIT : Fonctionnement



Par exemple de 1945 à 1960, la progression est fantastique. En effet elle passe de 9,4 t à 22 965 t, mais en 1945 le trafic bananier n'était pas encore rétabli.

De même la période de 1955-1960 est très heureuse car la production exportée a largement doublé en passant de 22 965 t à 72 620 t.

La période 1960-1964 est moins spectaculaire ; il y a cependant une augmentation très nette puisque de 72 620 t l'exportation passe à 110 148 t.

c) *Reconversion de la banane Sinensis en Poyo.*

Depuis 1902, date des premiers essais d'implantation de bananes d'exportation, la Côte d'Ivoire a cultivé la variété Sinensis ou Petite Naine, qui est celle des Canaries et de la Guinée. Il ne restait donc que la variété 'Gros Michel' et une variété mutante de la 'Sinensis', communément appelée 'Poyo'. La première cultivée en Amérique centrale et au Cameroun était très vulnérable à la maladie de Panama (*Fusarium cubense*) dont les traitements s'avéraient très difficiles. La seconde se rencontrait à la Jamaïque et à la Guadeloupe ; sa résistance à cette maladie lui conférait un caractère exceptionnel. En plus elle bénéficiait du caractère homogène de la 'Sinensis'. Nous comprenons donc pourquoi les planteurs ivoiriens ont opté pour cette variété dès l'année 1956. L'apparition de la maladie de Panama au Cameroun britannique et français au même moment confirme ce choix. De plus, la variété 'Sinensis' qui était cultivée précédemment en Côte d'Ivoire devait être abandonnée en raison de sa fragilité qui obligeait les planteurs à emballer chaque régime et à le protéger contre les chocs par un matelas de paille. Cet emballage très coûteux, nécessitait la formation d'une main-d'œuvre spécialisée et avait le grave inconvénient de rendre le conditionnement pratiquement inopérant car le contrôle de la qualité ne pouvait s'exercer qu'au hasard sur un petit nombre de régimes. Par ailleurs, la 'Poyo' fournit un régime dont la structure permet l'exportation en vrac sous gaine de polyéthylène, d'emballage facile, peu onéreux et qui ne gêne pas le contrôle par régime. Or nous savons que le choix variétal et les différents modes de culture ainsi que les méthodes d'exploitation ont une incidence directe sur l'évolution de la production.

L'avènement du Marché commun, l'augmentation constante de la production, la disparition du caractère privilégié des marchés métropolitains sont autant de raisons qui rendent impératif pour la profession l'abaissement des prix de revient, tout en maintenant la qualité. La nouvelle production est donc dirigée de telle sorte qu'elle utilise les facteurs naturels les plus favorables.

Mais l'amélioration de la qualité des fruits n'aurait pas atteint son but si une méthode rationnelle d'emballage n'avait pas accompagné cette rénovation.

d) *Reconversion de l'emballage en carton.*

Là encore c'est par souci d'économie et surtout pour affronter dans de bonnes conditions la concurrence qui va s'opérer

dans les années à venir sur les marchés consommateurs lors de la libéralisation de la banane, que la Côte d'Ivoire a adopté le conditionnement de la banane en carton.

A cet effet une société Nationale de conditionnement (SONACO) parrainée par des experts de la Standard Fruit Company vient d'être créée. On escompte qu'à la fin de 1966 plus des 2/3 de la production bananière ivoirienne sera conditionnée en caisse-carton. Lorsque cette méthode sera généralisée le prix de revient au kilogramme qui est actuellement plus élevé que celui de l'emballage en gaine de polyéthylène diminuera considérablement. Ce nouveau mode de conditionnement augmentera aussi la qualité marchande du fruit car le contrôle est plus aisé et pourra avoir une incidence sur les circuits de distribution dans les pays importateurs.

Si la culture bananière est délicate, les problèmes de commercialisation le sont encore davantage car n'oublions pas le dicton : « produire n'est rien ; écouler et vendre est tout ».

Ce fait primordial mérite d'être souligné pour qu'on ne le perde pas de vue. C'est pourquoi notre seconde partie traitera de ce problème qui conditionne l'avenir de la production bananière ivoirienne.

ORGANISATION COMMERCIALE DE LA PRODUCTION BANANIÈRE DE LA CÔTE D'IVOIRE

1. Les débouchés actuels.

Par ordre d'importance on a : la France qui a absorbé en 1964, 64 p. cent de la production exportable ; puis viennent l'Italie avec 20 p. cent, l'Algérie avec 15 p. cent, l'Allemagne de l'Est avec 1 p. cent. Il est à signaler que les importations françaises de bananes sont réglementées de façon à garantir les bananes originaires des Antilles françaises (Guadeloupe et Martinique). Les bananes provenant des États associés africains et malgache (EAAM) sont admises en franchise mais assujetties à des restrictions quantitatives.

Le partage du marché bananier français est établi dans la proportion 2/3 pour les départements d'Outre-Mer (DOM) et 1/3 pour les États africains et malgache.

Pour la Guadeloupe et la Martinique, le Comité national de la banane antillaise (CNBA) se charge de la répartition intérieure. En ce qui concerne les autres pays producteurs les proportions suivantes sont appliquées :

Cameroun	53/140 ^e
Côte d'Ivoire	75/140 ^e
Madagascar	12/140 ^e

En dehors de ces importations il y a des bananes en provenance d'autres régions que la zone franc qui sont assez limitées et voyagent sous licence ; d'une manière générale elle proviennent :

- de l'Espagne qui exporte sur la France en fonction d'un accord de commerce franco-espagnol, environ 5 000 t de bananes des Canaries par an,
- du Congo (Léopoldville) qui, conformément au Traité de Rome, envoie en France de 5 000 à 6 000 t par an.
- de la République du Congo qui exporte une infime quantité sur la France.

Dans les années de mauvaises récoltes comme celles de 1963 et 1964, où la production antillaise a connu des ouragans des contingents sont alors ouverts. En France la banane en provenance des pays tiers paient 20 p. cent de droits de douane.

2. La vente.

En 1953 avec l'aide de la Coopérative bananière de Guinée, la Cobafruit a créé une Société de Vente : O. C. P. (Organisation commerciale de la Production bananière) basée sur une association de producteurs-vendeurs à égalité des parts. Après l'accession de la Guinée à l'indépendance en 1958, la coopérative bananière de ce pays a quitté cette organisation pour créer son Office de Commercialisation qui dirige ses bananes sur les pays de l'Est. Ce fait a énormément favorisé l'écoulement de la banane de Côte d'Ivoire car c'est en fonction de cela que les planteurs ivoiriens ont augmenté leur production.

Actuellement l'O. C. P. est uniquement un organisme de vente de la banane de Côte d'Ivoire. D'ailleurs la Cobafruit y détient 60 p. cent des actions, cet organisme a pour rôle de désigner les agents-vendeurs dans les ports et les différentes régions de vente ; il étudie et traite aussi les marchés sur l'étranger pour le compte de la Cobafruit, enfin il affrète les navires bananiers qui transportent les bananes ivoiriennes et détermine en fonction de la position du marché, le prix de la banane aux mûrisseurs.

A ce sujet nous dirons qu'à l'heure actuelle les cours à quai France de la banane antillaise sont plus élevés que ceux de la Côte d'Ivoire ; cela est dû tout simplement au fait que les Antilles transportent la presque totalité de leurs fruits en caisse-

carton (le fruit en caisse-carton étant plus cher que sous polyéthylène) alors que la Côte d'Ivoire vient juste de s'engager dans cette voie.

Nous avons vu que la production ivoirienne depuis l'abandon par la Guinée du marché français a considérablement augmenté. Cette production grâce aussi aux techniques culturales et aux méthodes rationnelles de conduite de plantations ne cesse de s'accroître. Partant elle pose des problèmes très aigus de débouchés. Cependant une étude assez exhaustive réalisée pour le compte de l'Europe des Six prévoit une augmentation sensible en 1970 de la consommation de la banane. Or la Côte d'Ivoire parmi les pays producteurs est en bonne position quant à la compétitivité des prix. Elle pourra donc augmenter son exportation dans la Communauté Économique Européenne.

D'autre part l'Italie qui pendant longtemps était paralysée par le Monopole d'État : l'« Azienda Monopolio Banane » est entrain de libéraliser son importation. D'après une récente note de M. Quignon-Fleuret (*), la Cobafruit par l'intermédiaire de son organisme de vente l'O. C. P. a acquis une place de premier choix sur ce marché prometteur.

Enfin les marchés de l'Europe orientale bien que nos renseignements soient insuffisants, il semble que dans un avenir proche, les bananes trouveront un débouché car tout ce vaste bloc n'est pas régulièrement ravitaillé. Nous apprenons d'ailleurs de l'O. C. P. que le déplacement des bananes de Côte d'Ivoire sur l'Allemagne connaît un progrès sensible depuis cette année.

A tous points de vue, quelques placements de banane de Côte d'Ivoire sur les marchés des pays de l'Est seront les bienvenus ; car d'une part ils pourront décongestionner le marché français et d'autre part dissiper la crainte des planteurs ivoiriens qui, dans l'état actuel des choses sont sur le point de connaître une surproduction ; surproduction qui n'est pas encore très sensible du fait que la Cobafruit, dans ses perspectives de production, a vu le danger et a mené une politique de prudence.

*
* *

Si nous en croyons l'histoire de la Côte d'Ivoire, les planteurs ivoiriens bien souvent réussissent à implanter des cultures non traditionnelles : l'exemple du café et du cacao en est une preuve.

Pendant la difficulté réside principalement dans la commercialisation. Comme les planteurs des autres secteurs agricoles, les pionniers de la banane n'ont pas échappé aux griffes de la commercialisation. Leurs premières années devaient connaître de nombreuses imperfections provoquant parfois un arrêt du commerce de la banane, à cela il faut ajouter les méfaits des guerres. Ils devaient cependant d'échec en échec arriver à une idée fondamentale : l'Union, ce que jusqu'alors aucun secteur agricole n'avait réalisé. L'Union fait la force dit-on communément ; pourtant cette vérité est pleine de réalité ; elle l'est d'autant plus que c'était une nécessité, ce qui apportait un stimulant à leur acte ; celle-ci ne suffisait pas pour faire réussir la Coopérative qu'ils venaient de créer. C'est pourquoi, nous l'avons vu, la Cobafruit très activement s'est employée à concilier les forces qui devaient la conduire au succès.

Mais le travail n'est pas terminé car le succès aussi retentissant soit-il actuellement dans le commerce de la banane ivoirienne, est très fragile. Tous les jours les dirigeants de la Cobafruit doivent veiller à son maintien, d'autant plus qu'ils comptent augmenter la production exportable. D'autre part ce succès n'atteindra sa plénitude que s'il touche le plus grand nombre possible de la population ivoirienne ; et aussi quand les différences entre le secteur européen de la production bananière et le secteur africain seront moins sensibles : en effet, c'est en voyant les plantations européennes, modernes, bien équipées, grandes, irriguées et les exploitations africaines, nombreuses, petites, souvent mal outillées, rarement irriguées, que certains ont pu oser dire que la Cobafruit n'avait de Coopérative que le nom. Cette critique si elle n'est pas fondée, doit pousser les dirigeants de la Cobafruit à ne pas s'exposer aux défauts que connaissent actuellement de trop nombreuses grosses coopératives qui bien souvent étouffent l'action sociale par l'économique.

La banane peut contribuer largement, au même titre que le café ou le cacao, au développement économique de la Côte d'Ivoire, du reste si l'on a de plus en plus tendance à donner à ce fruit une préférence c'est qu'il présente l'intérêt essentiel d'être d'un rapport rapide puisque c'est une culture annuelle ou presque, qui s'étale sur toute l'année, suivant l'échelonnement des plantations ; cette culture fixe une main-d'œuvre nombreuse. Suivant le mode de culture pratiqué, une bananeraie exige facilement deux hommes à l'hectare ; certains dépassent même ce chiffre. En plus de tous ces avantages économiques, ne l'oublions pas, les planteurs de bananes en Côte d'Ivoire sont organisés en Coopératives, ce qui leur permet, tout en gérant eux-mêmes leur entreprise, de bénéficier de l'efficacité de la Cobafruit tant sur le plan technique culturelle que sur le plan commercial.

En effet, grâce à la Cobafruit et aux travaux de l'IFAC, des méthodes rationnelles de culture et de conditionnement sont mises continuellement à jour. Elles sont à la disposition de l'ensemble de la profession, de ce fait le planteur peut faire sa « Self-éducation ».

Sur le plan commercial la coordination des exportations sur les différents marchés est une preuve de l'effort réalisé par

(*) M. Quignon-Fleuret est directeur de l'Organisation Commerciale de la Production bananière de Côte d'Ivoire (O. C. P.).

l'O. C. P. en vue d'une commercialisation plus large de la banane de Côte d'Ivoire. De nombreux experts en matières agricoles dont le Père de Farcy (*) et René Dumont (**) soulignent le bien-fondé de la Cobafruit.

Pour que cette action réussisse pleinement à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, les Pouvoirs publics et les dirigeants de la Coopérative doivent travailler de concert : les premiers, comme organe coordonnant l'ensemble des activités économiques ; les seconds comme organe remplissant un rôle économique et social rentrant dans les activités de l'État.

Comme pour toute production agricole, la prospérité d'une exportation est toujours plus ou moins liée directement à la situation mondiale et aux conditions climatiques. Il est absolument nécessaire que les intéressés suivent de très près l'évolution du marché mondial en fonction des conditions économiques, sociales et politiques.

(*) De Farcy a écrit de nombreux ouvrages sur le problème de commercialisation en agriculture notamment : « L'agriculture à la conquête de son marché ». Il est en train de préparer un article sur la Cobafruit.

(**) Dumont (R.). « L'Afrique Noire est mal partie ». Dans cet ouvrage qui n'est cependant pas tendre pour l'Afrique, l'auteur recommande la Cobafruit comme valeur d'exemple.



PUBLICATION DE L'INSTITUT FRANÇAIS
DE RECHERCHES FRUITIÈRES OUTRE-MER (IFAC)

6, rue du Général-Clergerie, Paris (16^e)

THESAURUS DOCUMENTAIRE

de l'Institut français de Recherches fruitières Outre-Mer (IFAC)

Préface de Ph. Ariès mise à jour en juin 1966

Ensemble structuré des concepts et notions utilisés dans les index automatiques de la Revue FRUITS (fruits d'Outre-Mer) et concernant l'horticulture, la technologie alimentaire, plusieurs chapitres de la bioagronomie. Préparé par un ordinateur, ce thesaurus intéresse aussi les spécialistes de la documentation automatique et les documentalistes qui établissent des lexiques.

Format 21 × 27

—

216 pages

—

Prix : 70 francs.